

## COMPTE-RENDU DU COMITE DE DIRECTION DU CST DU 4 MARS 2025

Le Comité de direction du CST s'est réuni le 4 mars 2025 de 20 heures 30 à 23 heures 30

Assistaient Coralie PERROCHAIN, Aurora COSTA, Franck FALCONE, Ghislain LOMBARD, Sun WAI SONG, Cédric PETERSON, Michel RANSOU

Étaient excusés Alain LACASSIE, Gérard MIQUEL, Marc POLENNE

Christelle PESSUS, Gégé MAUREL étaient absents

**1 LICENCES** : 96 licenciés.

**2 FINANCES** : 22 408,32 € en compte courant, suite au versement de l'acompte de 7 653 € pour ROSAS, et de 20 884,38 pour le compresseur. Un paiement d'environ 1 700 € est en attente pour l'assurance du bateau.

Côté ressources, on attend environ 10 000 € des participations des stagiaires pour ROSAS (surtout) et N1, N2 et N3.

L'État a versé 100 € de remboursement de deux Pass'sports.

Le livret A n'a pas été touché (23 813,49 €), ni le compte titre (792 €).

200 € restent à encaisser de l'EPSTN suite à notre participation aux championnats de sauvetage du 16 février 2025.

La campagne de collecte des subventions 2025 se présente ainsi :

**Côté État**, les conditions d'accès sont telles que le CST n'a pas d'espoir d'en obtenir en 2025. Toutefois, notre éligibilité au Pass'sport montre que nous sommes (un peu) connus et reconnus.

**Côté mairie de TARBES**, nous avons reçu deux courriers. Le premier nous alloue 1 600 € de subvention de fonctionnement pour 2025. Nous avons demandé 1 700 ...

Le second nous alloue 2 500 €. Nous en avons demandé 4 400, dont 2 900 pour l'achat de matériel, et 1 500 pour ROSAS. Or l'aide de la commune de TARBES est globalisée entre matériel et ROSAS, et sa totalité est très inférieure à notre demande. Lors du CODIR du 8 octobre 2024, il avait été décidé de répartir l'aide pour ROSAS entre les seuls moniteurs, sans dotation pour les familles ni non plus spécifiquement pour les enfants, les enfants étant entendus comme les candidats aux niveaux de plongeurs de bronze, d'argent ou d'or, sans intégrer les éventuels enfants candidats au N1 à ROSAS dont il a été constaté qu'ils pourraient y accéder à ce niveau sans avoir reçu la formation théorique qui y est attachée.

Cette mesure sera réexaminée lors du prochain CODIR, en présence de Patrick DAVEAU.

**Côté Crédit Agricole** : le CST est devenu pour 2025 éligible à la perception de TOOKETS, aide des clients de cette banque à des associations, convertible en euros. Montant prévu inconnu.

**Côté CODEP 65** : le CST a déposé une demande de subvention de 2 000 € pour l'aider à l'achat du compresseur, qui sera examinée lors de la prochaine réunion du CODEP à LOURDES le 11 mars 2025.

**3 COMPRESSEUR / STATION DE GONFLAGE** : Le COLTRI est à présent installé et fonctionnel depuis le 11 février 2025.

**Sun** présente ses préconisations pour l'accès et l'usage de ce matériel. Tout d'abord, on ne doit plus parler de compresseur, mais de station de gonflage, car le COLTRI, le déverseur, les tampons, la ventilation, la rampe, les tubulures et les flexibles constituent un ensemble qui est soumis à une législation.

La réglementation, notamment décret du 2 mars 1990 et arrêté du 15 mars 2000. Les tampons ont été déclarés auprès du ministère compétent par mail du 22 janvier 2025.

Son usage sécurisé, par qui (après formation) et dans quelles conditions (un seul utilisateur à la fois, muni d'équipements de protection individuelle adéquats, en position défensive par rapport aux risques de la haute pression), la protection des autres personnes présentes au voisinage, la production d'un air comprimé de qualité vérifiée par une analyse d'air périodique

Les documents de suivi : notice technique, journal de gonflage

Son entretien et sa maintenance.

Ces préconisations sont d'ores et déjà intégrées dans le règlement intérieur du CST.

Par ailleurs, le COLTRI est plus exigeant que ses prédécesseurs au sujet de l'évacuation de l'air qu'il réchauffe : il intègre un thermostat qui le coupe dès qu'il baigne dans une atmosphère de plus de 40 degrés. Il est donc nécessaire, outre les fenêtres existantes, de renforcer la ventilation de son local. Le Club a acheté un extracteur de la capacité appropriée. Pour le poser, toutefois, il lui faut percer la façade côté rue d'une ouverture circulaire d'environ 50 cm de diamètre. Le service des sports de la mairie de TARBES, approché, nous a donné un accord de principe après une visite sur place le 4 mars 2025 et devrait nous le confirmer incessamment par courrier, ce qui nous permettra de réaliser ce travail nous mêmes.

D'une manière générale, la culture de la sécurité n'est pas assez développée au sein du Club. Diverses législations nous obligent. Outre l'exploitation et l'entretien de la station de gonflage, il faut nous améliorer :

au local, à la piscine ou au bateau dans la manutention des blocs,

au bateau encore, en soignant les briefings, les déplacements à bord, en sécurisant les manœuvres...

en voyage, avec les mêmes précautions, notamment en présence d'enfants.

***Nous sommes dans une autre époque où la sécurité doit être une valeur cardinale, et pas uniquement pour la plongée. A ce jour, le CST n'a pas connu d'incident grave. Ce n'est pas une raison suffisante pour se contenter. Au moindre dégât, la victime ou ses ayant-droits cherchera la faute, même involontaire ou par négligence, et trouvera facilement un avocat et un expert pour la démontrer, puis un responsable (Club ou adhérent) pour obtenir réparation et punition. N'oublions pas que les assurances ne protègent pas de tout.***

## **4 RELATIONS EXTERIEURES**

**4-1 DEMANDE DU CLUB SUBAQUATIQUE AUSCITAIN** : le club d' AUCH, qui accueille notamment Hélène BAILLIF, ancienne du CST, souhaitait étendre ses territoires d'exploration et nous a sollicités pour venir à HENDAYE sortir avec nous et voir les possibilités de plongée en Pays Basque, dans l'idée de louer le bateau avec pilote idem COGNAC.

Après consultation des encadrants et du CODIR, il apparaît que :

L'accueil de plongeurs extérieurs au CST (mais licenciés à la FFESSM) est possible

En complément de nos adhérents, qui resteraient prioritaires,

Dans la limite de 22 places, à 22 € par plongée,

Dans le respect de notre procédure d'inscription aux sorties du bateau

Sous réserve de l'acceptation par le DP de plongeurs qu'il ne connaît pas . Il n'y aura qu'un seul DP sur le bateau et il appartiendra au CST. Contact préalable nécessaire pour valider les inscriptions de plongeurs extérieurs.

Ces derniers monteront à bord avec leur matériel et leur pedigree complet.

La mise à disposition du bateau et d'un pilote, par contre, n'apparaît pas souhaitable, car elle aggraverait le danger d'une qualification de salariat pour notre pilote, et surtout elle constituerait une concurrence déloyale avec les SCA d' HENDAYE et alentours .

Un représentant du Club subaquatique auscitain devrait passer au local le 8 mars pour prendre contact et avancer sur ce projet.

**4-2 RELATIONS EXTERIEURES DU CST** : Coralie déclare se retirer de la gestion des relations extérieures au Club.

**5 BATEAU** : il est entre les mains de notre mécanicien, et indisponible jusqu'à vendredi 7 mars dans l'attente d'un filtre à huile.

La vérification des turbines de pompe est OK.

Restent à régler les questions d'électrolyse. Les manchons de l'inverseur montrent une activité électrique suspecte, que Pierre IRIGOYEN va régler par la pose d'une tresse reliée à une anode.

Le tirage à terre demeure problématique. L'essentiel, ce sont les anodes. Il est envisagé de les remplacer à l'occasion d'une plongée au port. Pas de nouvelles sur la date de notre déplacement à CHINGOUDY. L'aire de carénage est pleine de bateaux déjà déposés là en attente du dragage de leurs emplacements à flot.

**6 VOYAGES** : Pour FABREGAS, la situation est inchangée, aucun candidat ne s'étant manifesté au sein des autres clubs.

Un voyage à MALTE (GOZO) en octobre 2025 se prépare pour 14 personnes au départ de TARBES, organisé avec le concours de Christian BELLO (agence VERDIER).

Le voyage à l' ESTARTIT se dessine, dans l'attente de la communication du tarif.

On peut commencer à caler un voyage en GUADELOUPE, peut-être fin 2026.

**7 FORMATION D'INITIATEUR** : Coralie vient de le réussir, Aurora, Franck et Sun sont inscrits pour les 14 et 17 mai 2025.

## **8 QUESTIONS DIVERSES :**

**8-1 SPORT/MEMBER** : Jean Christophe POCZERNIN a proposé l'utilisation par le CST de cette application qui permet de gérer la totalité des activités d'un club sportif, adhésions, paiements, suivi des formations et de la progression des élèves, suivi des éventuelles compétitions, etc...autrement dit un produit intégré complet qui pourrait nous simplifier la vie.

Le projet est séduisant, car il réunirait en un seul endroit l' informatique du CST, pour l'instant partagée entre son site internet, sa comptabilité, What'sapp, la FFESSM, etc...

Il reste que sa mise en place est un projet structurant qui moderniserait nos habitudes, et réclamera un maître d'œuvre puis, dans la durée, un administrateur au fait de toute la vie du Club.

Après discussion, il apparaît que Jean Christophe est sollicité pour présenter SPORT / MEMBER lors du prochain CODIR.

**8-2 DEMANDE DU CODEP CHARENTE** : le CODEP 16 a demandé auprès de CORALIE à utiliser le bateau du 8 au 11 mai 2025 pour faire passer des N4 et MF1. Cette demande a rencontré la réservation du bateau par deux DP du CST les 8 et 9 mai. Consulté, le CODEP 16 a pris contact avec la base fédérale d' HENDAYE en place du CST.

## **PERMANENCES A VENIR**

Le 8 mars 2025 Marc POLENNE

Le 15 mars 2025 Ghislain LOMBARD

Le 22 mars 2025 Cédric PETERSON

Le 29 mars 2025 Aurora COSTA

Prochain Comité de direction mardi 25 mars 2025 à 20 heures 30

Dressé le 5 mars 2025

Michel RANSOU